



Spécial « les assurances des cartes bancaires »

Retard d'avion, assurance annulation, perte ou vol de bagages... Les cartes bancaires protègent de nombreux désagréments lors de vos voyages. Peu connait ces garanties et pourtant la carte bleue recèle des trésors de services. Découvrez-les...



1- L'assistance médicale

Quelles cartes ? : CB Visa, Visa Premier et Infinite, CB Mastercard, Mastercard Gold et Platinum.

La prise en charge : En cas d'accident ou de maladie à l'étranger, elle est liée à la possession de la carte. Pas besoin de payer le voyage avec, elle vous couvre vous et votre famille proche où que vous soyez et offre une aide en cas d'hospitalisation, de soins médicaux, de frais de séjour, de rapatriement....

Toutes ces cartes proposent presque les mêmes services. Seuls les plafonds de prise en charge varient fortement, notamment pour les remboursements de frais médicaux* : de 11000€ pour la CB Mastercard, à 155000€ pour la version Gold, idem pour les Visa.

En plus : Les cartes CB Visa, Visa Premier, Infinite et Platinum Mastercard offrent des services comme le rapatriement des animaux domestiques ou l'envoi d'un interprète.

Sachez-le : avant d'engager des frais, contactez votre assistance. Vérifiez aussi la validité de la carte. Les garanties restent limitées à 90 jours en voyage et prennent fin à son expiration.

* en complément des organismes de sécurité sociale et de mutuelle

2- L'assistance voyage à l'étranger

Quelles cartes ? : Visa Premier et Infinite, CB Mastercard, Mastercard Gold et Platinum

La prise en charge : Si lors de votre voyage, vous cassez vos lunettes, votre prothèse auditive, n'arrivez pas à trouver des lentilles correctrices ou des médicaments spécifiques, les services des cartes haut de gamme

comme la Visa Premier et Gold Mastercard (la CB Mastercard propose aussi ce service) se chargent de vous faire parvenir le nécessaire pour votre santé.

Sachez-le : sont pris en charge uniquement les frais d'expédition et le service de recherche. Le coût du matériel est à votre compte !

Publicité

Et aussi : en cas d'urgence, d'autres services comme l'envoi de doubles de dossiers professionnels en cas de vol ou de perte, ou la transmission de messages urgents à votre famille ou employeur restent très utiles et sont proposés par la plupart de ces cartes.

3 - L'assistance juridique

Quelles cartes ? : Visa Premier et Infinite, CB Mastercard, Mastercard Gold et Platinum.

La prise en charge : Quelle que soit votre carte, vous avez une assistance juridique à l'étranger en cas de poursuites judiciaires.

Les cartes avancent les frais de la caution pénale (de 3100€ pour une CB Mastercard à 15500€ pour une Mastercard Gold ou Platinum), et prennent en charge les honoraires d'avocat si besoin (de 800€ pour une CB Mastercard à 3100€ pour une Mastercard Gold et 8000€ pour une Platinum. La prise en charge maximum s'élève à 3100€ pour les cartes Visa Premier et Infinite).

Attention : Faites attention aux termes du contrat. La plainte doit faire suite à une infraction non intentionnelle. Si vous volez dans un magasin ou conduisez en état d'ivresse par exemple, vous n'êtes pas couvert !

Un détail cependant mais pas des moindres : vous vous engagez à rembourser les sommes avancées (caution pénale...) dans un délai assez court, en général 2 mois.

4- Assistance et garantie 'neige et montagne'

Quelles cartes ? : CB Visa, Visa Premier et Infinite, CB Mastercard, Mastercard Gold et Platinum.

La prise en charge : En cas d'accident sur les pistes de ski en France ou à l'étranger, l'assistance de ces cartes bancaires prend en charge les frais d'évacuation des secours entre le lieu de l'accident et l'hôpital, ainsi que le retour sur le lieu de séjour.

Toutes ces cartes proposent une même prise en charge : jusqu'à 5000€ par événement et avec un maximum de 10000€ par an.

En plus : Si vous possédez une carte haut de gamme (Mastercard Gold et Platinum, Visa Premier et Infinite), sachez que vous bénéficiez aussi de la "garantie complémentaire neige et montagne".

Elle prend en charge les frais de recherche et de sauvetage en montagne, et offre de rembourser le matériel détérioré, ainsi que les frais de location de skis et de forfaits non utilisés.

Liée à l'utilisation de la carte, il vous faudra payer votre location avec pour en bénéficier.

5- La garantie 'annulation de voyage'

Quelles cartes ? : Visa Premier et Infinite, Mastercard Gold et Platinum.

La prise en charge : Il vous faudra posséder au minimum la Visa Premier ou Gold Mastercard pour bénéficier de cette garantie.

Une assurance bien pratique si vous devez annuler votre voyage pour cause importante (décès d'un proche, accident de santé, licenciement économique...), car une indemnisation compensatrice vous est versée (de 5000€ pour la Mastercard Gold et Visa Premier, à 10000€ pour la Mastercard Platinum et Visa infinite).

Cela permet d'éviter la souscription des contrats proposés par les voyagistes. Ces cartes haut de gamme vous couvrent aussi pour les retards d'avion (plus de 4h sur un vol régulier, 6h sur un vol charter), et de train (plus de 2h), avec une prise en charge des dépenses de premières nécessités sur justificatifs.

Attention : ces garanties sont liées à l'utilisation de la carte. Il vous faudra payer votre voyage avec pour en bénéficier.

6- La garantie 'retard ou pertes de bagages'

Quelles cartes ? : Visa Premier et Infinite, Mastercard Gold et Platinum.

La prise en charge : Ces cartes haut de gamme remboursent les bagages volés, perdus ou détériorés s'ils sont sous la responsabilité d'un transporteur public.

S'il y a un retard de livraison des bagages de + de 4h, vous êtes indemnisé des frais engagés (jusqu'à 450€ pour la Gold Mastercard, 900€ pour la Platinum, 400€ pour la Visa Premier, 840€ pour l'Infinite), pour vous procurer d'urgence des vêtements et accessoires de toilette.

En cas de perte, vol ou détérioration du bagage, votre bagage est remboursé (jusqu'à 800€ pour la Visa Premier à 1900€ pour la Mastercard Platinum).

A faire absolument : signalez immédiatement à la compagnie aérienne l'absence du bagage pour obtenir un récépissé de déclaration de retard ou de perte.

En plus : la Platinum et l'Infinite couvrent l'assuré en cas de vol de bagages placés dans une chambre d'hôtel ou dans un véhicule de location sous conditions.

7- Location de voiture : la 'garantie vols et dommages'

Quelles cartes ? : Mastercard Gold et Platinum

La prise en charge : Vous avez l'habitude de louer une voiture en France ou à l'étranger ? Sachez que les cartes Mastercard Gold et Platinum couvrent le vol de la voiture et les dommages matériels en cas d'accident.

La garantie paie les frais de franchise en cas de réparation ou de remise en état du véhicule. Une assurance bien pratique qui vous dispense de souscrire les garanties facultatives proposées par le loueur, notamment le rachat de franchise.

Attention : cette garantie est liée à l'utilisation de la carte. Il vous faudra payer votre location avec pour en bénéficier.

8- Des garanties qui couvrent toute la famille

Vous êtes assuré(e) mais votre famille aussi. Votre conjoint notoire (mari, pacsé ou conjoint déclaré), vos enfants de moins de 25 ans fiscalement à charge d'au moins un des parents, vos ascendants fiscalement à votre charge, vos petits-enfants parfois (tout dépend des cartes) bénéficient des services d'assistance associés à votre carte bancaire.

Attention : certaines conditions peuvent être nécessaires. Avec la CB Mastercard, il faudra que votre famille vous accompagne dans vos déplacements. En revanche, pour d'autres (Mastercard Gold, Visa Premier...), vos proches seront assurés que vous soyez avec eux ou pas.

Pour nous contacter :
courrier : CJO MAIRIE 76930 OCTEVILLE SUR MER
e-mail : cjo@cjo.fr
site internet : www.cjo.fr